



Démission de Carla Del Ponte : «Les propos du procureur démissionnaire Carla Del Ponte prouvent qu'elle est juge et partie»

Pour l'ancien ambassadeur de France Michel Raimbaud, le procureur démissionnaire Carla Del Ponte, incarne les insuffisances, les préjugés, les «vices de construction» de la justice internationale

Par [Michel Raimbaud](#)

Mondialisation.ca, 17 août 2017
[rt.com](#) 9 août 2017

Région : [L'Europe](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#), [Loi et Justice](#), [Nations Unies](#)

RT France : [«L'opposition syrienne n'est désormais composée que de terroristes», a déclaré la chef de la Commission d'enquête de l'ONU sur la Syrie en annonçant son intention de démissionner](#). Que signifie ce geste de Carla Del Ponte ? Partagez-vous sa vision de l'opposition syrienne ?

Michel Raimbaud (M. R.) : Ex-procureur des tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie, et ayant rejoint en septembre 2012 la Commission d'enquête de l'ONU sur la Syrie, Carla Del Ponte occupe une place éminente dans ce qu'il est convenu d'appeler la justice internationale. En raison de son «franc-parler», de ses «convictions» jugées hétérodoxes, et de sa posture contestatrice, elle séduit les médias mainstream occidentaux, pour lesquels elle incarne une justice décomplexée, qui ne s'encombre ni de prudence diplomatique, ni de subtilité politique, ni de discrétion judiciaire.

La magistrate démissionnaire incarne parfaitement, me semble-t-il, les insuffisances, les préjugés, les «vices de construction» de la justice internationale

De là à faire de madame Del Ponte l'icône d'une justice d'avant-garde, rigoureuse et équitable, indépendante dans ses positions, dans ses travaux, dans ses approches, acceptable pour l'ensemble des nations, il y a une marge.

La magistrate démissionnaire incarne parfaitement, me semble-t-il, les insuffisances, les préjugés, les «vices de construction» de la justice internationale, avant tout conçue pour être l'un des multiples bras séculiers de l'Empire atlantique, qui prétend incarner la «communauté internationale».

Carla Del Ponte a un style qui plaît, car elle a son franc-parler, mais elle endosse en fait tous les *a priori*, les fondamentaux, les lieux communs de l'idéologie occidentale dominante. Si elle veut que la Commission obtienne la saisine de la Cour pénale internationale (CPI), ce n'est pas tant pour juger les rebelles et opposants (jadis placés «du côté du Bien», devenus «extrémistes et terroristes»), que pour condamner le président et les responsables syriens, auxquels elle a attribué dès le début «le rôle du Mal». Bachar el-Assad aurait, selon elle,

«perpétré de terribles crimes contre l'humanité et utilisé des armes chimiques»... C'est une rengaine bien connue.

Si madame Del Ponte est assez compréhensive avec [«l'opposition» syrienne](#), oubliant que celle-ci avait appelé au meurtre, à la lutte armée et à l'intervention étrangère dès le début de la guerre, elle est loin d'adopter une approche équitable à l'égard de Bachar el-Assad et de son gouvernement, reprenant les poncifs ou mensonges des «révolutionnaires» et de leurs parrains occidentaux ou islamistes. Il est étonnant que cette femme de haut vol soit si obtuse, après six ans et demi d'une tragédie dont la véritable nature, les mobiles et objectifs, sont affichés par les agresseurs de la Syrie avec tant de cynisme.

Les propos de madame Del Ponte prouvent qu'elle est juge et partie



- Carla Del Ponte, une représentante de la justice spectacle !

Je suis frappé de constater que madame Del Ponte, membre d'une commission onusienne censée être impartiale, partage apparemment sans réserve la position des responsables et intellectuels occidentaux. Elle est venimeuse concernant Bachar el-Assad, chef d'un Etat agressé, qui défend la souveraineté, l'intégrité et l'indépendance de son pays ; elle est aveugle et sourde face aux voix venant de Syrie. En revanche, elle n'évoque aucunement l'urgence de traduire devant les tribunaux tous ceux qui, en Occident ou en Orient, dans les cercles d'influence et les rouages de «l'Etat profond» de leurs pays respectifs, ont conçu, financé, soutenu, armé les opérations de déstabilisation, de destruction et de mise à mort en Syrie comme tant d'autres pays.

Les propos de madame Del Ponte prouvent qu'elle est juge et partie.

RT France : Pensez-vous que sa démission puisse pousser la communauté internationale à changer d'avis sur l'opposition en Syrie ?

1. Michel Raimbaud : Non, je ne crois pas, tant que l'on persistera à appeler «communauté internationale» les quelques pays occidentaux qui représentent 10% de la population de la planète, ont fait main basse sur le monde et rêvent de poursuivre leur razzia sur la planète.

Les organes de l'ONU obéissent au doigt et à l'œil à Washington et ses vassaux

RT France : Comment voyez-vous le fonctionnement de la Commission d'enquête de l'ONU sur la Syrie ? Pensez-vous qu'elle puisse avoir des conclusions impartiales ?

1. Michel Raimbaud : La question principale ne concerne pas le fonctionnement, mais la conception même de la justice internationale. Des conclusions impartiales signifieraient que la justice soit respectée et que la Commission puisse conduire ses investigations et déposer ses conclusions en toute indépendance, c'est-à-dire sans pression des «Trois» de la «communauté internationale» (France, Grande-Bretagne, Etats-Unis). Dans le contexte actuel, c'est inimaginable... A l'exception du Conseil de sécurité, où, depuis quelques années, la Russie renaissante et la Chine qui ne cesse de monter en puissance, opposent leur veto, les organes de l'ONU obéissent au doigt et à l'œil à Washington et ses vassaux...

Si la Commission d'enquête de l'ONU partage tous les préjugés,

toutes les approches de madame Del Ponte,

elle sera sûrement dans l'incapacité d'arriver à

des conclusions impartiales sur le conflit en Syrie

Si, comme on peut le craindre, la Commission d'enquête de l'ONU partage tous les préjugés, toutes les approches de madame Del Ponte, elle sera sûrement dans l'incapacité d'arriver à des conclusions impartiales sur le conflit en Syrie. Le principe de base restera inchangé : transformé durant la double décennie de la toute-puissance US (la période unipolaire), à partir de 1991, l'appareil de la justice internationale est voué à agir au gré des intérêts et [pulsions de l'Empire atlantique](#).

Le Conseil de sécurité sert à cet empire d'instrument de coercition : [la CPI](#) ne peut intervenir contre les Etats qui n'ont pas adhéré au Traité de Rome et ne reconnaissent pas la compétence de la Cour, mais une résolution du Conseil de sécurité peut enjoindre à la CPI de se saisir du dossier.

J'ajouterai que trois des cinq membres permanents du Conseil de sécurité ne sont pas ou plus parties au traité de Rome (les Etats-Unis, la Chine et la Russie). En raison d'un probable veto de Moscou et de Pékin (comme en 2014), le Conseil ne votera donc pas la saisine [le 8 août 2017].

La source originale de cet article est [rt.com](#)

Copyright © [Michel Raimbaud](#), [rt.com](#), 2017

Articles Par : [Michel Raimbaud](#)

A propos :

Michel Raimbaud, ancien ambassadeur français dans plusieurs pays, auteur de *Tempête sur le Grand Moyen-Orient* (ed. Ellipses, 2017) et *Les guerres de Syrie* (ed. Glyphe, 2019).

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca